



European Trade Union Confederation (ETUC)
Confédération européenne des syndicats (CES)

Concerne : le changement climatique, les nouvelles politiques industrielles et les sorties de crise

Madame/Monsieur Le Président,
Madame/Monsieur le Premier Ministre,

La Conférence de Copenhague qui se tiendra en décembre 2009 sera un moment clé pour juger si le monde a la volonté d'entreprendre les changements nécessaires pour à la fois protéger le climat et renforcer la cohésion sociale.

La CES demande :

- Un accord international ambitieux, contraignant et exhaustif visant à limiter la hausse globale des températures à 2°C maximum en respectant les scénarios fixés par le GIEC, réduisant d'au moins 25 à 40% d'ici 2020 les niveaux de 1990 dans les pays industrialisés.
- Une contribution européenne accrue pour financer la réduction mondiale du changement climatique.
- D'améliorer la gouvernance européenne, de conforter l'ambition de la relance européenne, notamment via la mise en œuvre de politiques communautaires renforcées en matière industrielle et de recherche
- Que la législation en matière de changement climatique prévoit des dispositions fortes sur la compétitivité internationale garantissant que les nations sans programme strict dans le domaine des émissions ne bénéficient pas d'un avantage inéquitable, notamment :
 - La création d'une Agence européenne chargée de la fixation des benchmarks et de la traçabilité carbone généralisée de l'ensemble des produits, agence ouverte aux partenaires sociaux ;
 - La mise en place, par le biais d'une directive, de règles claires avec des instruments législatifs appropriés pour le marché du carbone, afin d'éviter les spéculations sur les cours ainsi que les fluctuations trop erratiques, et de tisser les liens entre le marché européen et les autres marchés régionaux ;
 - De favoriser des initiatives globales coordonnées en matière de R&D, de partager les connaissances scientifiques, de développer et de disséminer les technologies vertes à l'échelle mondiale en s'aidant de politiques de transferts technologiques et de règles

John Monks, General Secretary
Boulevard du Roi Albert II, 5 • B – 1210 Bruxelles • Tel:
+32 2 224 04 11

régissant la propriété intellectuelle équilibrées, prenant en compte à la fois ces besoins et les objectifs sociaux et économiques de ceux qui financent la R&D.

Pour le mouvement syndical européen, il est essentiel de mettre en œuvre une politique industrielle européenne à bas carbone basée sur une dynamique de coordination industrielle communautaire permettant de transcender les divisions intra-européennes et les effets pervers des exigences de rentabilité de court terme des investissements industriels. Une stratégie européenne bas carbone de transition doit être basée sur des principes de Juste Transition : dialogue entre gouvernement, industrie et syndicats, et autres intérêts sur le changement économique et industriel ; des emplois verts et décents ; des investissements dans les technologies à bas carbone ; de nouvelles qualifications « vertes ».

Dans ce contexte, les syndicats européens demandent :

► Au niveau européen, la création d'un instrument (coordonnant notamment les instruments existants tels que les conseils sectoriels) permettant d'assurer l'anticipation des transitions socio-économiques et renforçant le dialogue entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. Dans ce cadre, l'Union Européenne doit s'atteler aux défis des restructurations industrielles auxquels sont confrontés les nouveaux États membres.

► Les plateformes technologiques européennes intégrant les technologies produit-process bas carbone devront faire participer les organisations syndicales dans leur système de gouvernance et aussi prendre en compte dans les travaux de leur task force, les évaluations et propositions du comité d'anticipation prédéfini.

► La création d'un fonds international et d'un fonds européen en vue de faciliter le développement de technologies à faible émission de carbone, ainsi que de technologies basées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les pays en voie de développement, ainsi que le développement de politiques de l'emploi basées sur la protection sociale, la promotion du travail décent et les services publics.

Nous demandons une croissance verte contribuant au maintien et à la création d'emplois de qualité et au progrès social, au travers de toute l'économie :

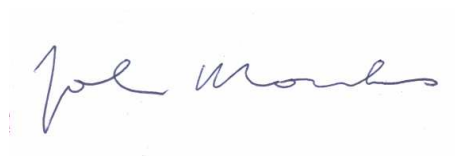
- Il est nécessaire et urgent d'intégrer une dimension sociale beaucoup plus forte dans les politiques européennes contribuant au développement de stratégies industrielles bas carbone par le biais d'une stratégie Européenne de l'emploi moderne et guidée par la demande, garantissant la création d'emplois et une mobilité protégée, et non par une stratégie basée uniquement sur la dérégulation du marché du travail.
- Tout lieu de travail peut être « vert ». Il y a de plus en plus d'indices que les syndicats agissent pour s'attaquer au problème du changement climatique. C'est pourquoi nous demandons des droits nouveaux et plus étendus en matière de protection de la santé et de l'environnement sur les lieux de travail et de mise à disposition de formations et de qualifications pertinentes.

Pour le mouvement syndical, l'action climatique peut et doit avoir l'ambition de devenir un moteur de croissance durable et de progrès social. La frilosité à cet égard ne nous semble

plus possible. L'urgence est là et l'action s'impose. L'accord de Copenhague doit être un accord historique contribuant à la grande transformation de nos sociétés et à la paix.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente et pour les suites que vous lui réserverez,

Avec mes plus sincères salutations,

A handwritten signature in blue ink, reading "John Monks". The signature is written in a cursive style with a large initial "J" and a long, flowing "Monks".

John Monks
Secrétaire Général

Bruxelles, le 26 octobre 2009
AP/HB